

LA CHARTE DES VALEURS D'IDSMA-2DIS

Objectif

L'objectif de ce document est de présenter les conditions auxquelles notre structure est prête à accepter un partenariat avec une tierce partie.

En acceptant de signer ce formulaire, vous vous engagez à nos cotés à respecter ces principes tout au long de notre partenariat.

Nous nous réservons le droit de cesser immédiatement toute collaboration, et ce de manière unilatérale, au cas où l'un des principes ci-dessous n'est pas respecté.

Veillez également noter que ce document peut être révisé sans avis préalable.

Nous comprenons que vous pourriez avoir des questions concernant les principes énoncés ci-dessous. Il nous fera plaisir de répondre à vos questions. Pour se faire, vous pouvez communiquer avec nous en envoyant un courriel à info@idsma2dis.com.

Les principes de la charte des valeurs

Principe 1: L'honnêteté et l'éthique

Veiller à des pratiques excluant la corruption et les conflits d'intérêts et pouvant conduire à des situations déshonnêtes.

Principe 2: la sécurité et le respect de l'environnement

Les projets et les diverses activités menées ne doivent, en aucun cas, mettre en danger la santé et la sécurité des populations locales, internationales et l'environnement.

S'il arrive que des incidents se produisent, il est impératif d'entreprendre des démarches afin de corriger la situation.

Principe 3: La semence

Redonner aux populations locales un certain pourcentage des bénéfices tirés des activités et projets réalisés au moyen des actifs (la terre, l'eau, la végétation...) des pays dans lesquels ou par lesquels ces activités sont réalisées.

Principe 4: Le partage et la transmission de connaissance

Partager, dans le cadre de la collaboration, une certaine quantité et qualité d'informations afin de réussir les sujets de collaboration.

Principe 5: La transparence

Être capable de communiquer, lorsque nécessaire, et de faire preuve d'ouverture et de transparence avec toutes les parties prenantes, y compris le public et la communauté.

Principe 6: Le respect des lois en vigueur

Se conformer à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur dans les pays où sont menés les activités et projets.

S'il existe une différence entre une obligation légale et nos principes ou nos politiques, la norme la plus élevée sera appliquée.

Principe 7: La confidentialité et le respect de la vie privée

Protéger les informations confidentielles et la propriété intellectuelle des projets et des activités de collaboration. Il faut également protéger les informations confidentielles des partenaires et de toutes les tierces parties avec lesquelles nous interagissons dans le cadre des relations d'affaires.

Principe 8: Les activités légales

Veiller à ne pas s'engager dans des activités illégales ou frauduleuses et ne pas entraîner ses partenaires commerciaux et tierces parties dans des activités illégales et frauduleuses.

Réalisé à Montréal le 02 juin 2022

Je/Nous certifie/ions avoir pris connaissance du contenu et des principes énoncés dans ce document. C'est en accord avec lesdits principes que je/nous signe/ons en ce:

_____ jour du mois de _____ et de l'année _____

à _____.

*Nom du Représentant:
Nom de la Compagnie:*

*Nom du Représentant:
Nom de la Compagnie:*

Veillez, s'il vous plaît, envoyer le formulaire signé et daté à l'adresse courriel suivante: info@idsma2dis.com